



départ négocié suite a un GPEC

Par **patoumamy**, le **01/03/2010** à **15:39**

suite à un dispositif de volontariat au départ (départ négocié) une indemnité m'est proposée sous réserve que j'ai, soit un projet d'emploi , soit une création d'entreprise .Actuellement une entreprise me propose un emploi mais qui ne correspond pas à mon ancienne qualification et c'est un CDD de 6 mois; clause qui est compatible au GPEC . Toutefois si il s'avère que durant la période d'essai cet emploi ne me convient pas ou que l'employeur ne soit pas satisfait aurais-je droit aux indemnités chômage et si oui sur quels salaires se baseront les assedic ?

Par **sofyt**, le **09/03/2011** à **15:26**

Le cas s'est présenté dans mon entreprise; une collegue avait trouvé un emploi qui ne lui convenait finalement pas elle est donc "revenu" dans la GPEC. c'est à dire qu'elle à ré-intégré notre entreprise et à donc repris ses recherches d'emploi.

Par **chita**, le **15/09/2014** à **21:56**

suite a des problème de famille ,j'ai du prendre le gpec sans que le directeur me propose quoi que soit ,sa veut dire ,rien sans avoir entretien annuel ,ni de passerel,j'ai voulu revenir sur ma decission un mois apres ,il ont rien voulu entendre,